

4ES

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros

Siège social : 3, rue Lamandé 75017 Paris

814 056 206 RCS de Paris

(La « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 mars 2025

Le 28 mars 2025 à 8 heures,

Au siège social,

Monsieur Augustin PLUCHET, propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société 4ES, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1.000 euros, dont le siège est situé 3, rue Lamandé 75017 Paris, agissant comme associé unique de la SASU 4ES, a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités
- Renouvellement de son mandat de Président

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 3, rue Lamandé 75017 Paris, au 13, rue Ribot 69004 Lyon, et ce à compter du 28 mars 2025.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

« Article 4 – *Siège social*

Le siège social de la société est situé à : 13, rue Ribot 69004 Lyon ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la Société, de renouveler son mandat de Président de la Société, et ce pour une durée indéterminée.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 38 des statuts de la Société relatif à la Présidence de la Société comme suit :

« Article 38 – *Nomination du président*

PLUCHET Augustin Benoît Marie,

*Né le 15 Septembre 1984 à Paris,
De nationalité française,
Demeurant au 13 rue Ribot 69004 LYON,
est désigné Président de la Société pour une durée indéterminée.».*

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Paris, le 28 mars 2025
Augustin Pluchet, l'associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Pluchet', with a stylized flourish at the end.